

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2018

DCM N° 18-05-31-15

Objet : Soutien au rayonnement des compagnies de théâtre messines.

Rapporteur: M. LEKADIR

La Ville de Metz porte depuis quelques années une attention renforcée sur le spectacle vivant et le théâtre en particulier. Les dispositifs mis en place et l'amélioration de la coordination avec les différents acteurs culturels et institutionnels du secteur ont permis d'insuffler une dynamique et de consolider l'écosystème du théâtre à Metz.

Avec la résidence régionale de la Cité musicale-Metz, divers engagements durables comme les conventionnements avec huit compagnies, le tiers-lieu TCRM-BLIDA ou encore le soutien au Festival Passages, cette dynamique se poursuit et concourt à promouvoir Metz comme une terre de création artistique, d'expérimentation et d'innovation.

Dans ce contexte, des artistes messins ont fait l'objet en 2018 d'invitations prestigieuses par des Festivals estivaux de dimension internationale : le metteur en scène Vincent Goethals (Théâtre en Scène), du 27 juin au 25 août aux Fêtes nocturnes du Château de Grignan, et Sarah Baltzinger avec sa compagnie Mirage du 24 au 26 juillet à la 30^e édition du Festival international de danse de Karmiel.

Il est à noter l'attachement de la Ville de Metz aux relations privilégiées entretenues depuis 1986 dans le cadre du jumelage avec Karmiel. Nos villes ont ainsi multiplié les échanges culturels et s'emploient activement à renforcer nos liens au travers d'actions renouvelées comme autant de marques d'amitié entre nos communautés. Metz encourage ainsi la volonté de la compagnie Mirage d'être présente au Festival israélien, après presque 10 ans d'activités, de multiples créations à son répertoire, des diffusions de plus en plus nombreuses et un élargissement de son rayonnement.

Parallèlement, la Région Grand Est a relancé le dispositif de soutien aux compagnies régionales souhaitant participer du 6 au 29 juillet au Festival Off d'Avignon, plate-forme professionnelle stratégique pour la filière économique du spectacle vivant. Parmi les onze compagnies sélectionnées, le jury régional a retenu les deux compagnies messines suivantes : les Heures Paniques dirigée par Maud Galet-Lalande (*Ton beau capitaine*) et la Mandarine Blanche dirigée par Alain Batis (*L'Éveil du Printemps*).

Ces programmations emblématiques témoignent de la créativité et de la vitalité des artistes de notre ville. Elles constituent une reconnaissance de leurs efforts et de leur développement professionnel à travers l'accompagnement de la Ville, de ses dispositifs et des lieux culturels dans leurs activités de recherche, de production, de diffusion et d'éducation artistique.

Pour enrichir la politique en faveur du spectacle vivant de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de s'associer à nouveau à l'opération avignonnaise, de promouvoir la présence de ces compagnies travaillant sur le territoire messin afin de leur permettre de réaliser ces déplacements festivaliers tout à fait exceptionnels et de les soutenir à hauteur d'une enveloppe globale de 12 000 €, répartie selon le niveau d'aide apportée par ailleurs à chacune et dont le détail figure ci-après.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la convention d'objectifs et de moyens 2016/2018 n°16C0177 signée en date du 5 août 2016 entre la Ville de Metz et l'association Mirage et le projet d'avenant n°5 à la convention susvisée, ci-joint,

VU la convention d'objectifs et de moyens 2016/2018 n°16C0244 signée en date du 31 août 2016 entre la Ville de Metz et l'association Les Heures Paniques et le projet d'avenant n°5 à la convention susvisée, ci-joint,

CONSIDERANT que la Ville de Metz attache une grande importance à la création et à la diffusion du spectacle vivant, continue d'adhérer à la démarche de coopération avec la Région Grand Est sur le dispositif de soutien à la diffusion au Festival Off d'Avignon,

CONSIDERANT que la Ville de Metz souhaite renforcer ses relations privilégiées dans le cadre du jumelage avec Karmiel par divers échanges culturels,

CONSIDERANT que deux compagnies messines ont été sélectionnées pour participer au Festival d'Avignon et deux autres sont respectivement invitées cet été aux Fêtes nocturnes du Château de Grignan et au Festival international de danse de Karmiel,

CONSIDERANT que la créativité et la vitalité des compagnies de notre ville leur permettent, au travers d'invitations à des Festivals emblématiques, de bénéficier d'une visibilité et d'une reconnaissance nationale et internationale rejaillissant sur la notoriété de la Ville de Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE SOUTENIR les compagnies messines sélectionnées par la Région Grand Est pour participer au Festival d'Avignon et celles invitées par des Festivals internationaux prestigieux au cours de la saison culturelle de l'été 2018.

D'ATTRIBUER des subventions pour un montant total de 12 000 € aux associations suivantes :

- | | |
|---|---------|
| - Compagnie Les Heures Paniques (participation au Festival d'Avignon) | 5 000 € |
| - Compagnie Mirage (participation au Festival de danse de Karmiel) | 3 000 € |
| - Compagnie La Mandarine Blanche (participation au Festival d'Avignon) | 2 000 € |
| - Compagnie Théâtre en Scène (participation aux Fêtes nocturnes de Grignan) | 2 000 € |

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjoint Délégué,



Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



AVENANT N°5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°16C0177 DU 5 AOUT 2016

Entre la Ville de Metz, représentée par son Maire, Monsieur Dominique GROS, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2018, ci-après dénommée « La Ville de Metz »,

D'une part,

ET

L'association Mirage, représentée par sa Présidente, Maria DI BLASI, et dont le siège social est situé 5 rue des Jardins 57000 Metz, ci-après dénommée « la compagnie Mirage »,

D'autre part.

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 28 avril 2016, une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 5 août 2016 entre la Ville de Metz et la compagnie Mirage. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Metz entend participer financièrement au fonctionnement de la compagnie Mirage pour lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général jusqu'au 31 décembre 2018, dans le cadre du dispositif de soutien pour le spectacle vivant au titre de l'accompagnement.

Par délibérations en date du 31 mai 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé de verser à la compagnie Mirage une subvention de 3 000 euros pour participer aux frais de celle-ci autour de ses actions et diffusions dans le cadre du Festival international de danse de Karmiel en 2018. Le présent avenant a ainsi pour objet de modifier le montant de la subvention annuelle versée par la Ville de Metz au titre de l'année 2018.

Ce même avenant vient également préciser l'article 2 de la convention d'objectifs et de moyens précitée.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - LES ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE MIRAGE

L'avant-dernier paragraphe de l'article 2 "LES ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE MIRAGE" de la convention n°16C0177 modifié par l'avenant n°2 est rédigé comme suit :

"Pour l'année 2018 (saison 2018/2019), parmi ses projets, la compagnie Mirage a été invitée à participer au Festival international de danse de Karmiel en juillet et présentera la pièce "White Beast". La Ville de Metz est jumelée avec la Ville de Karmiel depuis de nombreuses années."

ARTICLE 2 - LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE METZ

La rédaction de l'article 3 "LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE METZ" de la convention n°16C0177 est modifié comme suit pour l'année 2018 :

"Année 2018

Le montant de la subvention actée par décision du Conseil Municipal en date du 26 avril 2018 s'élève à 7 000 € (sept-mille euros).

En sus de ce montant vient s'ajouter une aide actée par décision du Conseil Municipal en date du 31 mai 2018 d'un montant de 3 000 € (trois-mille euros) afin de participer aux frais de la compagnie Mirage autour de ses actions et diffusions dans le cadre du Festival international de danse de Karmiel.

Elle sera versée à l'issue du vote par le Conseil Municipal au titre des crédits du budget 2018.

La subvention annuelle 2018 à la compagnie Mirage s'élève à un montant global cumulé de 10 000 € (dix-mille euros)."

ARTICLE 2

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune des parties.

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens initiale-susvisée, non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz en trois exemplaires originaux, le,

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :
Hacène LEKADIR

Pour la compagnie Mirage,
La Présidente :
Maria DI BLASI



AVENANT N°5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°16C0244 DU 31 AOUT 2016

Entre la Ville de Metz, représentée par son Maire, Monsieur Dominique GROS, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibérations du Conseil Municipal du 31 mai 2018, ci-après dénommée « La Ville de Metz »,
D'une part,

ET

L'association Les Heures Paniques, représentée par son Président, Johannes PEETERS, et dont le siège social est situé 30 rue des Loges à Metz, ci-après dénommée « la compagnie Les Heures Paniques »,
D'autre part.

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 28 avril 2016, une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 31 août 2016 entre la Ville de Metz et la compagnie Les Heures Paniques. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Metz entend participer financièrement au fonctionnement de la compagnie Les Heures Paniques pour lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général jusqu'au 31 décembre 2018, dans le cadre du dispositif de soutien pour le spectacle vivant au titre de l'accompagnement.

Par délibérations en date du 31 mai 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé de verser à la compagnie Les Heures Paniques une subvention de 5 000 euros pour participer aux frais de celle-ci autour de ses actions et diffusions dans le cadre du Festival Off d'Avignon 2018, complétée par une aide de 8 000 euros au titre d'un projet de création prévu dans le cadre du Festival Constellations de Metz 2018. Le présent avenant a ainsi pour objet de modifier le montant de la subvention annuelle versée par la Ville de Metz au titre de l'année 2018.

Ce même avenant vient également préciser les articles 2 et 5 de la convention d'objectifs et de moyens précitée.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - LES ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE LES HEURES PANIQUES

Les paragraphes suivants sont ajoutés avant le dernier paragraphe de l'article 2 "LES ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE LES HEURES PANIQUES " de la convention n°16C0244 modifié par l'avenant n°3 comme suit :

"Pour l'année 2018 (saison 2017/2018), parmi les projets de la compagnie, il est à noter les deux actions suivantes :

- La compagnie Les Heures Paniques a été sélectionnée dans le cadre du dispositif de soutien à la diffusion du spectacle vivant mis en place par la Région Grand Est et présentera la pièce "Ton beau capitaine" de Simone Schwartz-Bart au Festival Off d'Avignon 2018. La Ville est partenaire de ce dispositif cette année.
- Son projet de création d'art numérique intitulé "Deuxième étage au bout du monde" a été retenu dans le cadre de la programmation du festival Constellations de Metz initié par la Ville de Metz et sera proposé les 3 et 4 août 2018 à l'Hôtel de Région."

ARTICLE 2 - LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE METZ

La rédaction de l'article 3 "LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE METZ" de la convention n°16C0244 et ses avenants est modifié comme suit pour l'année 2018 :

"Année 2018

Le montant de la subvention actée par décision du Conseil Municipal en date du 26 avril 2018 s'élève à 4 000 € (quatre-mille euros).

En sus de ce montant viennent s'ajouter deux aides actées par décisions du Conseil Municipal en date du 31 mai 2018 :

- l'une d'un montant de 5 000 € (cinq-mille euros) afin de participer aux frais de la compagnie Les Heures Paniques autour de ses actions et diffusions dans le cadre du Festival Off d'Avignon,
- l'autre d'un montant de 8 000 € (huit-mille euros) au titre d'un projet de création prévu dans le cadre du Festival Constellations de Metz.

Elles seront versées à l'issue du vote par le Conseil Municipal au titre des crédits du budget 2018.

La subvention annuelle 2018 à la compagnie Les Heures Paniques s'élève à un montant global cumulé de 17 000 € (dix-sept mille euros)."

ARTICLE 3 - COMMUNICATION

Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de l'article 5 "COMMUNICATION" de la convention n°16C0244 comme suit :

"La compagnie Les Heures Paniques sera particulièrement attentive au respect de cette obligation pour sa communication autour de ses actions et diffusions dans le cadre du Festival d'Avignon 2018."

ARTICLE 4

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune des parties.

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens initiale-susvisée, non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz en trois exemplaires originaux, le

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :
Hacène LEKADIR

Pour la compagnie Les Heures Paniques,
Le Président :
Johannes PEETERS